



Panne de voiture suite à sortie d un centre auto

Par **Simon Johan**, le **09/04/2017** à **09:14**

Bonjour, hier soir , avec ma femme et ma fille de 3ans nous prenons la voiture pour faire 250km, nous partons serein,
(la voiture sortant du garage la veille pour des pneus neuf et les freins on était changé il y a 15jours, au total on à dépenser un peu plus de 1000 euros !!), Au bout de 30km à peine je sens des vibrations dans la roue avant droite,je décide de m arrêter sur une aire d autoroute, en bougeant la roue je m appercois qu il ya du jeu anormal, je m appercois qu un écrou est différent des autres, je décide donc d enlever la roue pour repositionner la roue pensant que le jeu venez d un mauvais plaquage de la jante. Malheureusement, l écrou différent ne veux pas venir (ce n' était pas un écrou antivol) après maintes tentatives avec l aide de diverses personnes présentes sur les lieux je laisse tomber et Appel un dépanneur. Le dépanneur arrive a retiré l écrou mais me dit que le soucis ne vient pas de la roue mais sûrement d une rotule de direction !! Et que en changeant les freins et les pneus le garage aurait du le voir. Sachant que le garage m'a dit que les tremblements était du à des pneus déformés, c est donc pour cette raison que je les ai fait changer donc ils étaient déjà au courant de l anomalie. Du coup ma question est la suivante, quel recours je peux avoir?, le garage est il responsable? peu t il me dédommager ou payer les futures réparation de la rotule?

Par **Visiteur**, le **09/04/2017** à **15:38**

Bonjour,
Si le centre auto a rempli la mission pour laquelle vous avez signé un ordre de travaux, vous ne pouvez rien leur reprocher, si la vérification des rotules n'était pas demandée.
Cependant, dans le cas où un centre s'aperçoit d'une anomalie en réalisant un travail autre, il doit vous avertir sur leur nature et attendre votre accord avant d'effectuer lesdits travaux. Il ne doit pas prendre l'initiative d'effectuer les travaux supplémentaires sans l'accord du client.